

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5014 rév. 11**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

EXEM

N° SIREN : 523968659

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE
ENVIRONMENT / ELECTROMAGNETIC ENVIRONMENT

réalisées par / *performed by :***EXEM**

Av Crampel
31400 TOULOUSE
FRANCE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **02/06/2023**
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/10/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5014 Rév 10.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5014 [Rév 10](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5014 rév. 11

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

EXEM
Av Crampel
31400 TOULOUSE
FRANCE

Dans son unité :

- LABORATOIRE D'ESSAIS

Elle est accordée selon le périmètre suivant :

ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE /

/ Mesures de champs électromagnétiques sur site (E in situ)

/ Mesures de champs électriques et magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50Hz)

Pour tous les essais concernant cette accréditation :

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation (Portée FIXE).

Unité technique : LABORATOIRE D'ESSAIS

L'accréditation porte sur :

# ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE / Mesures de champs électromagnétiques in situ (E in situ)				
Nature d'essai ou d'analyse	Objet	Etendue de mesure	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Mesure de champs électromagnétiques en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques	Ensemble des stations émettrices fixes de 100 kHz à 300 GHz en champ formé	Fréquence des émetteurs comprise entre 100 kHz et 250 MHz en ondes non formées (champ électrique et champ magnétique) et fréquences des émetteurs entre 250 MHz et 6 GHz en ondes formées (champ électrique)	Recherche du point maximum de champ dans un périmètre donné et détermination en ce point de la valeur moyenne spatiale (sur la dimension du corps humain) et temporelle du rayonnement radioélectrique de chaque émetteur significatif	ANFR/DR 15-4 du 28 août 2017 Réalisation du « Cas A », du « Cas A services » et du « Cas B » Note d'application NARDA AN-HF-1064-E-LTE-measurement-methods pour l'extrapolation en 4G
	Ensemble des émetteurs fixes et compteurs communicants fixes de 9 kHz à 100 kHz	Fréquence des émetteurs comprise entre 9 kHz et 100 kHz en ondes non formées	Mesure à proximité de la source ou à l'emplacement souhaité par le demandeur	ANFR/DR 15-4 du 28 août 2017 Réalisation de l'évaluation aux fréquences intermédiaires
	Ensemble des stations émettrices fixes de 100 kHz à 300 GHz en champ formé	Fréquence des émetteurs comprise entre 100 kHz et 40 GHz en ondes formées (champ électrique)	Mesure à proximité de la source ou à l'emplacement souhaité par le demandeur	ANFR/DR 15-4 du 28 août 2017 Réalisation du « Cas A »

# ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE / Mesures de champs électriques et magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50 Hz) (E-H in situ)				
Nature d'essai ou d'analyse	Objet	Etendue de mesure	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Mesure de champs électriques et magnétiques à la fréquence du réseau (50 Hz)	Environnement de l'ouvrage électrique à haute et très haute tension	Fréquence de mesure : 50 Hz	Mesure du champ magnétique dans le périmètre d'un ouvrage	<p>Protocole pour la mesure in situ des champs magnétiques 50 Hz générés par les ouvrages de transport d'électricité UTE C99-132 de novembre 2010</p> <p>Additif RTE au protocole UTE C99-132 Mesure de champs magnétiques 50 Hz en application du décret 11-1697 NT-CTO-12-00146</p>

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **02/06/2023** Date de fin de validité : **31/10/2025**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5014 Rév. 10.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr